
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 1 avril 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 26 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel (à partir de la question n°12), HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question n°10), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DOUVRY Jean-Marie, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARIINI Laetitia (à partir de la question n°2), OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question n° 12), SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DUBY Sophie donne procuration à DEBAS Gregory, DUPONT Jean-Michel donne procuration à GACQUERRE Olivier (jusqu'à la question n°11) HANNEBICQ Franck donne procuration à PICQUE Arnaud, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MATTON Claudette donne procuration à VERWAERDE Patrick, NEVEU Jean donne procuration à LECLERCQ Odile, PRUVOST Marcel donne procuration à CLAIRET Dany, QUESTE Dominique donne procuration à DEBAECKER Olivier

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, DRUMEZ Philippe, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, FLAHAUT Jacques, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PREVOST Denis, SANSSEN Jean-Pierre, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur DERICQUEBOURG Daniel est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
1 avril 2025

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CITE DES ELECTRICIENS – MODIFICATION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle.

Par délibération n°2024/BC119 du 03 décembre 2024, le Bureau communautaire a adopté la grille des tarifs des activités payantes applicable à la Cité des électriciens.

Considérant qu'il y a lieu de préciser que certaines prestations sont des prestations de tarifs de groupe, il convient de modifier la grille tarifaire applicable à la Cité des électriciens.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 19 mars 2025, il est proposé à l'assemblée d'approuver la nouvelle grille tarifaire applicable à la Cité des électriciens à compter du caractère exécutoire de la présente, telle que ci-annexée. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire applicable à la Cité des électriciens à compter du caractère exécutoire de la présente, telle que ci-annexée.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **3 AVR. 2025**

Et de la publication le : - **3 AVR. 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien



DAGBERT Julien

**PRESENTATION DES TARIFS DE BILLETTERIE DE LA CITE DES ELECTRICIENS
A BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

	Type de prestations	Prix de vente TTC (en euros)	Conditions d'application	
Individuel	Entrée	Plein tarif	6	
		Tarif réduit	4	Pour les demandeurs d'emploi, les titulaires d'une des cartes du Louvre-Lens, les personnes en situation de handicap, les enseignants et les guides conférenciers, les accompagnants des artistes invités, les accompagnants des anciens habitants de la Cité, les bénéficiaires des minima sociaux
		Gratuit	0	Jusqu'à 26 ans. Pour les journalistes, les locataires de gîtes, les artistes invités et les anciens habitants. Pour tous lors d'événements culturels (Festival "Vacances à Gardincour !", toutes les journées nationales sous l'égide du Ministère de la Culture, Sainte-Barbe) Dans le cadre de l'organisation de jeux concours (nombre d'entrées défini de gré à gré suivant les partenariats)
		Tarif tribu	20	5 personnes
		Tarif tribu	23	6 personnes
		Tarif tribu	26	7 personnes
		Tarif tribu	29	8 personnes
	Visite plein air	Plein tarif	4	
		Tarif réduit	3	
		Tarif tribu	16	5 personnes
		Tarif tribu	18	6 personnes
		Tarif tribu	20	7 personnes
		Tarif tribu	22	8 personnes
	Atelier	Tarif horaire	4	
		Atelier (1h30)	6	Tarif plein
			4	Tarif réduit pour tout enfant dont l'adulte accompagnant suit la visite thématique organisée à la même heure
	Atelier assuré par les médiateurs de la Cité les mercredis et vendredis des vacances scolaires de la zone B	0	Gratuit	
	Visite guidée + accès aux expositions	Plein tarif	8	
		Tarif réduit	5	Pour les demandeurs d'emploi, les titulaires d'une des cartes du Louvre-Lens, les personnes en situation de handicap, les enseignants et les guides conférenciers, les accompagnants des artistes invités et les accompagnants des agents de la Cité, les accompagnants des anciens habitants de la Cité, les bénéficiaires des minima sociaux, les détenteurs du Pass Musées Proscitec
		Gratuit	0	Jusqu'à 26 ans. Pour les journalistes, les locataires de gîtes, les artistes invités, les anciens salariés de la Cité et les anciens habitants. Pour tous lors d'événements culturels (Festival "Vacances à Gardincour !", toutes les journées nationales sous l'égide du Ministère de la Culture, Sainte-Barbe) Dans le cadre de l'organisation de jeux concours (nombre d'entrées défini de gré à gré suivant les partenariats)
		Tarif tribu	25	5 personnes
		Tarif tribu	28	6 personnes
		Tarif tribu	31	7 personnes
		Tarif tribu	34	8 personnes

Groupe	Forfait "petits groupes"	Visite guidée	1h00	50	Jauge : 2 à 10 personnes
		Atelier	1h00	50	
		Visite théâtralisée <i>Les Murs ont des oreilles</i>	1h30	250	Durée : 1h30 - jauge : jusqu'à 10 personnes
	Atelier	Tarif horaire		100	Jauge : 10 à 25 personnes
	Visite guidée	Tarif horaire		100	Jauge : 10 à 25 personnes
	Visite théâtralisée	<i>Les Murs ont des oreilles</i>	1h30	400	Durée : 1h30 - jauge : 10 à 40 personnes
	Dégustation thématique			4,5	par personne
	Forfait scolaire et assimilés (centre de loisirs, champ social, etc.)	Visite ou visite + atelier	Première heure	50	Jauge : 10 à 25 personnes
			Demi-heure supplémentaire	25	
		Visite théâtralisée <i>Les Murs ont des oreilles</i>	1h30	250	Durée : 1h30 - jauge : 10 à 40 personnes
	Scolaires et acteurs de l'ESS	Atelier	1h00	100	
		Atelier	1/2 h supplémentaire	25	
		Visite guidée	1h00	100	
		Visite guidée	1/2 h supplémentaire	25	
	Forfait séminaire	Accueil café / viennoiserie + location d'une salle + mise à disposition du matériel (rétroprojecteur, paperboard, wifi + goûter/café)	4h	200	37,5 euros de l'heure pour l'entreprise soit un coût de 9,40 euros par personne sur une base de 16 personnes
		Accueil café / viennoiserie + location d'une salle + mise à disposition du matériel (rétroprojecteur, paperboard, wifi + goûter/café)	8h	350	37,5 euros de l'heure pour l'entreprise soit un coût de 15,60 euros par personne sur une base de 16 personnes
	Location des espaces	Location des espaces extérieurs et/ou intérieurs	journée	fourchette de 600 à 6 000 €	
		Forfait séminaire (chez Gisèle ou salle d'atelier)	1/2 journée	240	
		Forfait séminaire (chez Gisèle ou salle d'atelier)	journée	420	